

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 10 JUILLET 2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 10 juillet 2023 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Carmen Migneault, Simon Brochu, Christopher Astle et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier

Sont aussi présents : M. Stéphane Marcheterre, Directeur général et greffier-trésorier.
Mme Nancy Vignola, adjointe administrative.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #23-07-105

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #23-07-106
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal du :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 5 juin 2023;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Approuver le budget révisé 2023 de l'OMH;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Mandater une compagnie pour la revalorisation des résidus de planage;
 - 7.2** Avis de motion concernant le règlement 23-170 abaissant la vitesse maximale sur le 4^e rang;
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Adoption du règlement 23-166 modifiant le plan d'urbanisme #08-37;
 - 8.2** Adoption du règlement 23-167 modifiant le règlement de zonage # 08-38;
 - 8.3** Adoption du règlement 23-168 modifiant le règlement de zonage # 08-38;
 - 8.4** Demande de permis de rénovation en zone PIIA;
 - 8.5** Nommer un comité de démolition;
- 9. Service incendie et sécurité civile**
 - 9.1** Acquisition d'un véhicule d'officier – excédent accumulé;
- 10. Loisirs et cultures**

Nil
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
- 12. Levée de la séance.**

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE:

3.1 La séance régulière tenue le 5 juin 2023.

RÉSOLUTION #23-07-107

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 5 JUIN 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 5 juin 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES SOUS-COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

La prochaine séance aura lieu le 27 juillet à 19h00 au Town Hall, 370, rue Beach.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

Rien de nouveau.

4.4 Comité de la bibliothèque

Consultez la page Facebook et l'Info-Métis pour voir tous nos activités.

4.5 Comité d'embellissement

Les plaques historiques sont installées. Les fleurs à la halte.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #23-07-108

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour juin 2023 pour un montant de 212 110.32 \$, adopte la liste des comptes à payer de juin 2023 pour un montant de 54 393.46 \$ et autorise le trésorier à faire le paiement de ces comptes. Le trésorier certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Approuver le budget révisé 2023 de l'OMH.

RÉSOLUTION #23-07-109

APPROUVER LE BUDGET RÉVISÉ 2023 DE L'OMH

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer approuve la révision budgétaire de l'OMH de Métis-sur-Mer datée du 17 avril 2023, comportant les caractéristiques suivantes :

REVENUS	49 697.00 \$
DÉPENSES	105 751.00 \$
DÉFICIT	(56 054.00 \$)

CONTRIBUTIONS SHQ	50 449.00 \$
CONTRIBUTIONS MUNICIPALITÉ	5 605.00 \$

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Mandater une compagnie pour la revalorisation des résidus de planage.

RÉSOLUTION #23-07-110

MANDATER UNE COMPAGNIE POUR LA REVALORISATION DES RÉSIDUS DE PLANAGE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des transports et de la mobilité durable vont exécuter dans les mois à venir des travaux d'asphaltage sur la route 132 sur le territoire de Métis-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer désire utiliser les résidus de planage afin d'améliorer ses rangs en gravier;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la soumission de Pavages des Monts inc. pour la revalorisation des résidus de planage dans un de ses rangs de gravier. Les dépenses pour ces travaux seront assumées en partie par la subvention de 30 000 \$ du député et par le budget de fonctionnement.

7.2 Avis de motion concernant le règlement 23-170 abaissant la vitesse maximale sur le 4^e rang.

RÉSOLUTION #23-07-111

AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 23-170 ABAISSANT LA VITESSE MAXIMALE SUR LE 4^E RANG

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Alexandre Tanguay afin d'adopter à une séance ultérieure le règlement 23-170 qui a pour objectif d'abaisser la vitesse maximale à 70 km/h dans le 4^e rang de Métis-sur-Mer.

8. URBANISME

8.1 Adoption du règlement 23-166 modifiant le plan d'urbanisme #08-37.

RÉSOLUTION #23-07-112

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-166 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME #08-37

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et suivants);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Métis-sur-Mer souhaite modifier la cartographie d'une aire d'affectation commerciale (CMC) et d'une aire d'affectation d'habitation de moyenne densité (HMD), pour les transformer en aire d'affectation multifonctionnelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et unanimement résolu que soit adopté ce règlement.

8.2 Adoption du règlement 23-167 modifiant le règlement de zonage # 08-38.

RÉSOLUTION #23-07-113

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-167 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 08-38

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q., chapitre A-19.1, articles 123 et suivants);

CONSIDÉRANT QUE la ville de Métis-sur-Mer souhaite modifier son règlement de zonage no. 08-37, en modifiant la grille des usages et de la grille des normes d'implantation pour les zones 49, 50, 52, 53 et 65, ainsi que la modification de l'affectation des zones 49, 52, 53 et 65;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public, annonçant la consultation publique, a été publié le 4 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis public, annonçant la possibilité de demander la tenue d'un référendum, a été publié le 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande valide de référendum n'a été reçu;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme Carmen Migneault et unanimement résolu que soit adopté ce règlement.

8.3 Adoption du règlement 23-168 modifiant le règlement de zonage # 08-38.

RÉSOLUTION #23-07-114

ADOPTION DU RÈGLEMENT 23-168 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 08-38

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L. R. Q., chapitre A-19.1, articles 123 et les suivants);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire apporter diverses améliorations et corrections au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 1^{er} mai 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis public, annonçant la consultation publique, a été publié le 4 mai 2023;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique a eu lieu le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU' un second projet de règlement a été adopté le 5 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU' un avis public, annonçant la possibilité de demander la tenu d'un référendum, a été publié le 6 juin 2023;

CONSIDÉRANT QU' aucune demande valide de référendum n'a été reçu;

POUR CES MOTIFS il est proposé par M. Raynald Banville et résolu à l'unanimité que soit adopté le règlement numéro 23-168.

8.4. Demande de permis de rénovation en zone PIIA.

RÉSOLUTION #23-07-115

DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION EN ZONE PIIA

La demande vise à émettre un permis de construction pour le remplacement des fenêtres du bâtiment principal en zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la ou des composantes n'a pas pour effet d'altérer la composition générale du bâtiment, de supprimer un élément intrinsèque au style architectural du bâtiment, ou encore, de rompre avec l'uniformité d'une même composante.

CONSIDÉRANT QUE sur les façades du bâtiment qui sont visibles d'une voie publique ou privée, le type, la position, la forme, la dimension, la symétrie, le rythme et le matériau des fenêtres sont d'apparence similaire à ceux des bâtiments-types des zones historiques;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la demande telle que présentée dans l'ensemble des documents soumis pour l'approbation d'une demande de permis en zone PIIA.

8.5 Nommer un comité de démolition.

RÉSOLUTION #23-07-116

NOMMER UN COMITÉ DE DÉMOLITION

CONSIDÉRANT les exigences du règlement #23-165 Relatif à la démolition d'immeuble à Métis-sur-Mer, article 7 : constitution et règles de fonctionnement du comité;

Il est proposé par Mme la Conseillère Carmen Migneault et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer nomme un comité de démolition composé de trois conseillers : M. Alexandre Tanguay, M. Simon Brochu et M. Christopher Astle.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

9.1 Acquisition d'un véhicule d'officier – excédent accumulé.

RÉSOLUTION #23-07-117

ACQUISITION D'UN VÉHICULE D'OFFICIER – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer acquiert un véhicule d'officier pour le directeur incendie en partenariat avec les futurs participants de la régie incendie. Le coût pour la Ville de Métis-sur-Mer est de 19 652.96 \$. Ce montant sera payé à même l'excédent accumulé non-réservé à la municipalité du village de Price.

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h47 et se termine à 20h25.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #23-07-118

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h25.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et Greffier-trésorier